

Tract de Mars 2021

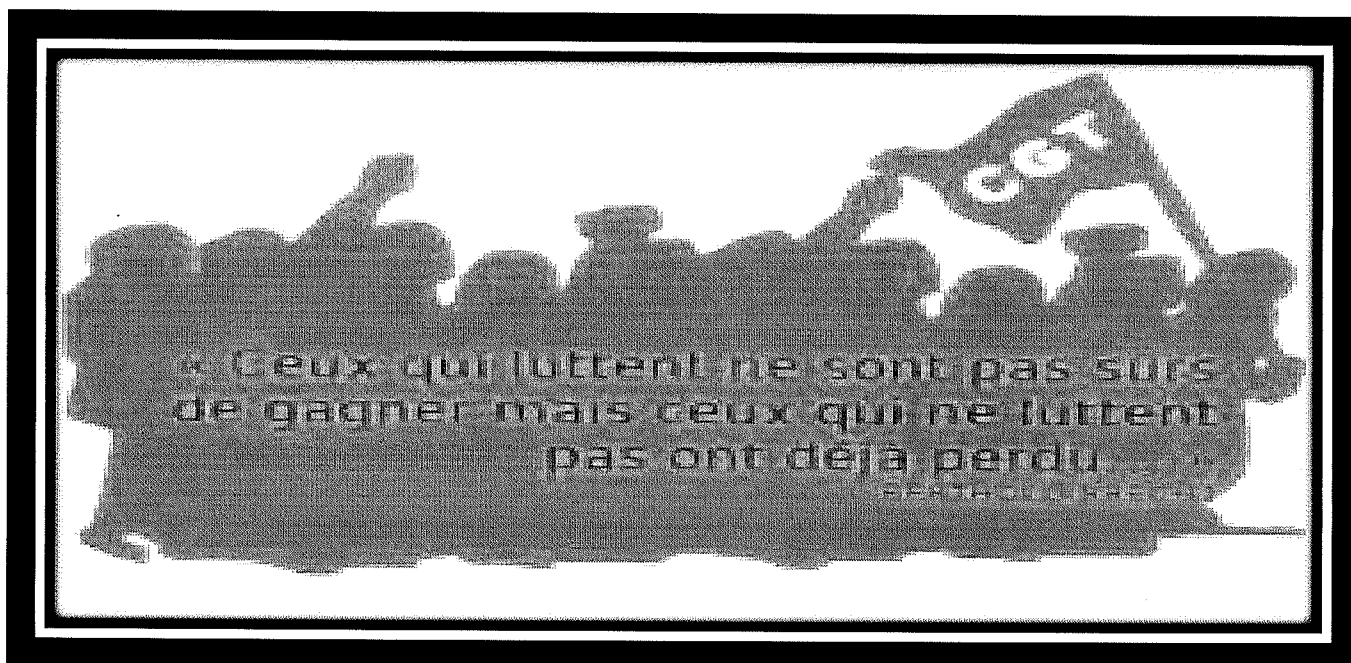
Préparation :

Nous félicitons les salariés de la préparation qui par leur solidarité et leur détermination ont obtenus la satisfaction de leurs revendications.

- L'embauche en CDI de leur camarade intérimaire.
- La revalorisation et l'harmonisation des *coef* sur les postes de travail.
- La revalorisation de la prime horaire de noir de 31,63€ brut par mois.
- Amélioration des conditions de travail, la direction s'est engagée à investir.
- Les 9 jours de grève seront étalés sur 3 mois (3 jours par mois).

Les salariés avaient pourtant donné leurs revendications une semaine avant à la direction qui n'en n'a pas tenue compte et est donc à l'origine du conflit qui aurait pu se résoudre par le dialogue.

Cela démontre que pour arriver à des avancées salariales, la détermination et la solidarité de tous les salariés est nécessaire et que seul le rapport de force fait aboutir les revendications.



Pneu :

La direction annonce la mise en place d'une équipe de nuit qui débutera mi-avril.

La fin des horaires de poste qui était décalés entre les salariés dû aux mesures de précaution face au COVID-19. Les horaires, avec l'équipe de nuit, reviennent aux horaires habituels.

La direction supprime les horaires décalés quand cela l'arrange, malgré que la COVID-19 est toujours présent et voir plus virulent.

Irrégularités sur les salaires :

Suite à l'intervention de la CGT au près de l'inspection du travail, celle-ci est elle-même intervenue auprès de la direction. Cela a abouti l'an passé aux régularisations sur les heures majorées à 25%, à la suppression du forfait à 174H qui a permis à plus de 300 salariés de travailler 1H en mois le vendredi.

Nous vous rappelons que la CGT a proposée en CSE que les syndicats se substituent aux salariés dans une action en instance judiciaire, pour une régularisation collective de tous les salariés. Il y a 2 mois le CSE a mandaté un cabinet d'avocat qui vient de nous remettre ses conclusions et confirme ces irrégularités. La commission du CSE va prochainement se réunir afin que chaque syndicat se positionne. Si les autres syndicats refusent de représenter les salariés, la CGT fera toujours valoir les droits et les intérêts des salariés.

Embauche des intérimaires :

La CGT continue de faire respecter l'accord RTT sur le seuil des 8% à ne pas dépasser, qui conduit la direction à des embauches de 2 intérimaires extrudeurs au 870 et 2 intérimaires au DCI.

La direction annonce qu'il y aura plus de 10 embauches d'intérimaires en 2021. C'est un petit pas mais il reste près de 180 intérimaires sur l'usine, nous demandons l'embauche pour tous ceux qui le souhaite. Cela compenserait le départ de plus de 100 salariés dans les mois à venir. Car il faut le rappeler, ces départs ne sont pas prévus pour être remplacés et c'est donc des suppressions d'emplois. La CGT a toujours demandé qu'un départ soit remplacé par une embauche ainsi qu'un accord de préretraite à 55 ans pour les travaux pénibles, postés 2x8, 3x8 tel qu'il existe chez Total.

Une nouvelle production va démarrer au 750 îlot VOLVO qui représente 2 à 3 salariés.

Une ligne au 710 Ligne Wrappé est à l'essai.

Lavage des vêtements de travail :

La CGT a demandé que le CSE mandate le CSSCT pour identifier les postes nécessitant le lavage des vêtements par la direction et il a été décidé que les vêtements des entringleurs seront lavés.

L'analyse continue sur certains postes d'extrudeurs qui utilisent du Stéarate ainsi que les mécaniciens d'atelier et nous ne manquerons pas de vous informer sur la suite de cette étude.

Télétravail :

La CGT a demandé des moyens supplémentaires et financés pour ces salariés.

Les études montrent que leur productivité à augmenter de 25% du fait du télétravail avec des contraintes d'environnement personnel et de cout énergétique.

**Je me syndique à la CGT !
Pour défendre mes droits**

Nom:Prénom:.....Age:.....
Adresse:.....Ville:.....
Code Postal:..... Tél:.....E-mail:.....
Atelier ou Service:.....